

Séance du 22 juillet 2022



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Achat de la parcelle BZ 108

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait judicieux que la commune se crée une réserve foncière. Pour cela, il propose d'acheter la parcelle cadastrée BZ 108 appartenant à Mme Brun Nicole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** son accord pour l'achat de la parcelle BZ 108 appartenant à Mme BRUN Nicole pour la somme de 55 000 euros (cinquante-cinq mille euros).
- **Désigne** la Société ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie
le 22 juillet 2022

Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Préfecture

043-214301863-20220722-22_07_001-DE
Reçu le 26/07/2022
Publié le 26/07/2022